DÉPARTEMENT DE L'YONNE.
32

# EXTRAIT
## DU BULLETIN DES LOIS
## DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE.

BULLETIN 193.

(*No.* 1779.) *PROCLAMATION du Directoire exécutif, sur les Élections.*

Du 9 Germinal, an VI de la République, une & indivisible.

## LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF
## AUX FRANÇAIS.

CITOYENS,

Une vaste conspiration savamment ourdie, avait fait tomber une grande partie des choix de l'an V sur des royalistes déhontés; l'énergie des législateurs fidèles à leur mission a foudroyé les conspirateurs & déjoué leurs odieux projets.

Cette année, toujours constant dans le dessein

de renverser la République, l'étranger changeant de masque mais non d'objet, a tramé avec autant d'audace & non moins de perfidie, une conspiration d'un autre genre; son but est d'introduire dans le Corps législatif & d'appeler à tous les emplois, des hommes universellement exécrés, & dont le nom seul effraie également les citoyens paisibles & les patriotes les plus prononcés. Déjà, sur des listes d'électeurs, figurent des personnages honteusement fameux dans les annales révolutionnaires; qui, par leurs menaces & leurs projets qu'ils ne dissimulent même pas, cherchent à frapper les citoyens d'une terreur telle, qu'elle leur fasse naître l'idée de réaliser leur fortune pour l'emporter au-dehors.

Citoyens, rassurez-vous; le Gouvernement veille, il connaît les ennemis qui s'agitent encore; leurs complots seront déjoués.

Si le Corps législatif a su, le 18 fructidor, chasser de son sein les traîtres qui y siégeaient depuis quatre mois, il saura bien aussi écarter ceux qu'on voudrait y faire entrer. C'est dans ses mains qu'est déposé le pouvoir de juger les opérations des assemblées électorales: ce pouvoir, il doit l'exercer en floréal prochain; & croyez que sa justice, son attachement à la Constitution, son dévouement à la République, sauront marquer du sceau de la ré-

THE NEWBERRY LIBRARY

probation les choix que la violence, l'intrigue, la cabale & l'influence des conspirateurs auraient dictés.

Trop long-temps les factions ont agité la France; il faut qu'enfin le calme & la confiance renaissent; il faut que l'agriculture, le commerce, les arts refleurissent, & que toutes les sources de la prospérité publique se rouvrent parmi nous. C'est là le vœu de tous les vrais amis de la liberté, & c'est le constant objet des travaux du Gouvernement. Citoyens, comptez sur son zèle & son courage; fort du concours des républicains fidèles & purs qui siégent dans le Corps legislatif; fort de la volonté du peuple qui lui a confié le dépôt de sa Constitution, il prend à la face du ciel, envers la nation entière, l'engagement solennel de purger le sol de la République de tous les brigands, de quelque parti qu'ils soient, de quelque masque qu'ils soient couverts, & quelque part qu'ils se trouvent.

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF ARRÊTE que la proclamation ci-dessus sera imprimée au Bulletin des lois, & qu'à la diligence de ses commissaires près des administrations centrales des départemens, elle sera réimprimée & affichée dans toutes les communes, & principalement à la porte des édifices destinés pour la tenue des assemblées primaires & électorales de l'an VI.

767



Les ministres de la justice & de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour expédition conforme, *signé* MERLIN, *président*; par le Directoire exécutif, *le secrétaire général*, LAGARDE; *& scellé du sceau de la République.*

Certifié conforme:

*Le ministre de la Justice*, LAMBRECHTS.

A AUXERRE, de l'Imprimerie de BAILLIF, an VI.